

ECHOS DE LHUIS

**BULLETIN
MUNICIPAL
ET COMMUNAL**

N.17 MARS À AOÛT 1988

Monsieur GIROUD a adressé le message suivant, à toute la population:

J'ai été heureux et très fier d'animer l'équipe formant le bureau du club puis celle formant le Conseil Municipal. Croyez que j'ai mis toute mon énergie et tout mon coeur à remplir ces deux missions.

Merci et adieu."

Nous aussi, Monsieur GIROUD, vous disons MERCI...

R E U N I O N D U C O N S E I L M U N I C I P A L

du 29 Mars 1988

Excusés: Messieurs Alphonse GIROUD et Henri FOURNIER.

BUDGET PRIMITIF 1988:

TAXES COMMUNALES:

la commission des finances propose une augmentation de 5% des taux de bases des taxes; accord du Conseil Municipal:

Taxe d'habitation	7,04	à	7,39
Taxe Foncier Bati	8,57	à	9,00
Taxe Foncier Non Bati	34,00	à	35,70
Taxe Professionnelle	9,26	à	9,83

Le produit financier passe ainsi de 656.963 F. à 689.828 F.

EAU:

Augmentation du prix de l'eau qui passe de 1,40 F./m3 à 1,50 F./m3.

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 1987 et le Budget Primitif 1988. (voir Budget page ci-contre).

CHEMINS, PROGRAMME 1988:

Enduit des chemins du Golet et de Rix.

Renforcement (fourniture des granulats par la commune) des chemins communaux des Pierre plates, de Verezel, de la Gustine, de St.Martin et de la gare.

Goudronnage des cours des Ecoles Maternelle et Primaire.

Ce programme correspond à un devis de 151.000 F. de la DDE.

L'élagage d'hiver est terminé.

DELIBERATIONS DIVERSES:

Le Conseil Municipal délibère afin de fixer les horaires de remplacement de Mme.Guyot durant ses congés d'été par Mme.Bonnard de Vercraz. afin de faire effectuer des relevés de niveaux par un géomètre pour préparer le projet de lotissement. et afin d'augmenter la participation des parents au transport scolaire qui n'avait pas été augmentée l'an passé et qui passe ainsi de 6,12 F.par jour et par enfant à 6,30F.

BRIOCHES ADAPEI:

Les Conseillers Municipaux ne veulent plus effectuer cette collecte sous le couvert du Conseil Municipal.

RESTAURATION PORTE DE L'EGLISE:

Un devis de 4.767,12 F. a été présenté par Monsieur Ducolomb pour décaper et revernir la grande porte de l'église. Accepté par le Conseil.

R E U N I O N D U C O N S E I L M U N I C I P A L

du 19 Avril 1988

Excusé: Monsieur Alphonse GIROUD.

PERMANENCES ELECTIONS:

Mise en place des permanences pour les élections législatives.

MAISON DE RETRAITE:

Le Conseil Municipal délibère pour proposer un projet de Maison de Retraite MUNICIPALE à la CRISMS et décide de confier à l'OPAC de l'Ain, la maîtrise d'ouvrage déléguée (suivi du permis de construire, de l'appel d'offres, des travaux...etc).

B U D G E T P R I M I T I F 1 9 8 8

S E C T I O N F O N C T I O N N E M E N T

<u>DEPENSES:</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>
Ch.60 Denrées et fournitures	83.600,00	83.500,00
Ch.61 Frais de personnel	285.000,00	319.000,00
Ch.62 Impôts et taxes	1.000,00	1.000,00
Ch.63 Travaux et services extérieurs	322.222,00	333.129,00
Ch.64 Participations et contingents	87.984,00	79.857,00
Ch.65 Allocations et subventions	63.770,00	63.010,00
Ch.66 Frais de gestion générale	99.600,00	98.500,00
Ch.67 Frais financiers	170.457,00	180.885,00
Ch.83 Prélèvement pour dépenses d'investis.	338.437,00	496.070,00
Total Dépenses Fonctionnement:	1.452.070,00 F.	1.654.951,00 F.

<u>RECETTES:</u>		
Ch.70 Produits d'exploitation	100.000,00	90.000,00
Ch.71 Produits domaniaux	132.000,00	171.804,00
Ch.72 Produits financiers	19.941,00	31.930,00
Ch.73 Recouvrements- subventions	28.100,00	36.000,00
Ch.74 Dotation globale de fonctionnement	493.877,00	506.236,00
Ch.75 Impôts indirects	10.643,00	48.125,00
Ch.77 Contributions directes	667.509,00	770.856,00
Total Recettes Fonctionnement:	1.452.070,00 F.	1.654.951,00 F.

S E C T I O N I N V E S T I S S E M E N T

<u>DEPENSES:</u>	
Ch.13 Frais extraordinaires	50.000,00
Ch.16 Remboursement d'emprunts	116.570,00
Ch.21 Acquisitions de biens	593.500,00
Ch.23 Travaux de bâtiment et génie civil	45.000,00
Ch.25 Prêts et avances à long ou moyen terme	145.000,00
Total Dépenses Investissement:	950.070,00 F.

<u>RECETTES:</u>	
Ch.11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement	496.070,00
Ch.16 Produits des emprunts	450.000,00
Ch.21 Aliénation de biens	4.000,00
Total Recettes Investissement:	950.070,00 F.

4

R E U N I O N D U C O N S E I L M U N I C I P A L

du 21 Juin 1988

Excusés: Messieurs Alphonse GIROUD et Gérard DEGLISE.

TOUR DE LHUIS:

Le Conseil Municipal prend une "délibération motivée" pour convenance communale pour l'achat du restaurant La Tour de Lhuis.

GRAVIERS:

Le Conseil Municipal décide une augmentation du prix du gravier afin de s'approcher des prix pratiqués ordinairement: le m3 passe de 4,50 F. à 7 F. Les 10 premiers m3 restent gratuits.

Déclaration est à faire, quelque soit le cubage auprès de Monsieur MERIAUD, à Lhuis (tel:74-39-82-89).

ORDURES MENAGERES:

Le Conseil Municipal accorde une augmentation de 3% à André RAMEL pour le ramassage des ordures.

TRAVAUX PAR SERVICE EXTERIEUR:

La même augmentation de 3% est accordée à Monsieur A.RAMEL pour les autres travaux effectués pour la commune.

BRANCHEMENT D'EAU:

Accordé à Rix à Monsieur LONGCOURTY. 150m de tranchée et la traversée de route sont aux frais du demandeur.

CHEMIN DE MONTAGNE ONF:

L'ONF a demandé la réfection d'un chemin pour l'exploitation d'une coupe de bois. Les sapins vendus pourraient rapporter 30.000F. à la commune, mais le devis présenté pour la réfection du chemin atteignant 35.000F. est initialement refusé par le Conseil, qui donne son accord pour 15.000F. de travaux seulement.

RESTAURANT LA TOUR DE LHUIS:

M.BONNARD présente les plans dessinés par Jean PERRET, architecte à Ambronay, qui s'est occupé du restaurant communal de St.Sorlin.

Monsieur THOMAS du CDAR viendra le jeudi pour le plan de financement et les demandes de subventions.

MAISON DE RETRAITE:

Le 16 Juin, Messieurs BERLIOZ, DAVID et DUROULE et Mesdames RAMEL et GUYOT sont allés à Lyon soutenir le projet devant la CRISMS (Commission Régionale des Institutions Sociales et Médico-Sociales). Le projet a été accepté à l'unanimité par l'assemblée d'une trentaine de membres.

DIVERS:

Mademoiselle BOUVIER demande que les égouts passant à ciel ouvert à l'aplomb de ses fenêtres soient mis sous tuyaux. Les travaux seront effectués prochainement.

Monsieur DESCOLLONGES demande que les forains soient garés avec soin à proximité de son magasin pour le 15 Août afin de ne pas gêner l'accès du magasin. La route sera goudronnée avant cette date.

Monsieur MARTIN à Rix, renouvelle sa demande d'éclairage public. Il n'y a pas de programme d'éclairage pour cette année, mais sa demande sera étudiée dans le prochain.

Demande de la gendarmerie de divers petits travaux de menuiserie. Une pose de barreaux aux fenêtres est refusée par le Conseil.

Désherbage le long des routes goudronnées: il sera effectué dans la première quinzaine de Juillet.

Le Conseil Municipal est appelé à réfléchir sur l'implantation d'une zone artisanale.

Local des jeunes: suite au dossier présenté dans le cadre du PARM. En raison de problèmes de sécurité, d'issue de secours, ce local ne sera pas prêt pour cet été.

R E U N I O N D U C O N S E I L M U N I C I P A L

du 2 Août 1988

FOUR INCINERATEUR D'ODURES:

Suite à la construction d'un four incinérateur d'ordures ménagères à Briord, le Conseil Municipal décide d'entrer en contact avec Monsieur Moiroud, Maire de Briord afin d'étudier l'éventuelle adhésion de la commune. (les ordures de la Maison de Retraite demanderont sans doute ce traitement). Les communes de Montagnieu, Sérrières-de-Briord et Groslée sont déjà intéressées par ce projet.

TRAVAUX EFFECTUES:

L'élagage d'été et le goudronnage des chemins communaux et des cours des écoles sont terminés.

En Vernans, sur le pont face à la droguerie Descollonges, il faut refaire le parapet; le Conseil décide de refaire un muret en pierres.

MAISON DE RETRAITE:

Le permis de construire a été déposé le 23 Juillet.

SANITAIRES ASSISTANCE SOCIALE:

La DIPAS prend en compte la plomberie et l'électricité. Restent à la commune, les carrelages et les plâtres.

ELECTIONS MUNICIPALES:

Pour réélire un Maire, le Conseil Municipal doit être au complet (15 conseillers). Ainsi trois nouveaux membres doivent être élus par la population, le dimanche 4 Septembre et éventuellement le dimanche 11 Septembre si un deuxième tour est nécessaire.

Une dérogation a été demandée à la sous-Préfecture par la Mairie, à la demande du Président du Club du 3 em. Age, afin d'ouvrir le scrutin avant 8 heures le matin (départ d'un voyage organisé). La réponse n'est pas connue à cette heure.

Une nouvelle élection des adjoints sera également effectuée après élection du Maire.

ORDURES MÉNAGERES LHUIS

Il a été constaté que de nombreux débris de verre et bouteilles se trouvaient dans les sacs poubelles lors du ramassage hebdomadaire.

Il est rappelé aux administrés qu'un conteneur à verre destiné à cet effet se trouve sur la place communale. (le profit de la vente de se verre est reversé à la recherche contre le cancer).

Les herbes, les déchets de jardin, de pelouse etc... doivent être déposés au remblai de la route de Rix.

de
BELLEY

Commune de LHUIS

Elections municipales
complémentaires

n° 88/55

A R R E T E

Le Sous-Préfet de BELLEY

VU le Code des Communes et notamment l'article L 122-7 ;

VU le Code Electoral ;

VU le décès, survenu le 7 juillet 1988, de M. GIROUD Alphonse, Maire de la commune de LHUIS ;

VU les démissions :

- d'une part, de Mme Marie France DE BONI, conseiller municipal, démission devenue définitive le 6 avril 1985 ;

- d'autre part, de Mme Jacqueline ADOUARD, conseiller municipal et Adjoint au Maire, démission acceptée par M. le Préfet de l'AIN, le 30 juin 1985 ;

- Considérant que, préalablement à la désignation du nouveau Maire, il importe de compléter le conseil municipal ;

- Considérant, dès lors, qu'il est nécessaire de pourvoir, par voie d'élections complémentaires, les trois sièges vacants ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1er - Les électeurs de la commune de LHUIS sont convoqués pour le dimanche 4 septembre 1988 à l'effet d'élire trois membres du conseil municipal.

ARTICLE 2 - Le scrutin ne durera qu'un jour. Il sera ouvert à 8 heures du matin et clos le même jour à 18 heures.

Il sera procédé, immédiatement après la clôture, au dépouillement des votes et le résultat du scrutin sera proclamé par le Président du Bureau.

ARTICLE 3 - L'élection aura lieu d'après la liste électorale arrêtée le 29 février 1988.

Les seules modifications qui pourront être apportées à cette liste sont celles qui ont résulté ou résulteront d'une décision du Juge d'Instance ou des radiations motivées par des décès ou des jugements définitifs emportant incapacité légale ou des demandes émanant de l'INSEE.

Un tableau rectificatif sera publié cinq jours avant la réunion des électeurs.

.../...

ARTICLE 4 - Le bureau de vote sera présidé par l'Adjoint faisant fonction de Maire ou par un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau. A défaut, le Président sera désigné par l'Adjoint faisant fonction de Maire parmi les électeurs de la commune.

Les assesseurs seront désignés conformément aux dispositions de l'article R 44 du Code Electoral.

Le Secrétaire du bureau est désigné par le Président et les assesseurs. Dans les délibérations du bureau, il aura voix consultative.

ARTICLE 5 - Trois membres du bureau au moins devront être présents pendant la durée des opérations.

ARTICLE 6 - Les conseillers municipaux à élire doivent être âgés de 18 ans accomplis et n'être pas atteints par l'une des incapacités prévues par la législation en vigueur.

ARTICLE 7 - Nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni :

1° - la majorité absolue des suffrages exprimés ;

2° - un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative quel que soit le nombre de votants.

Si plusieurs candidats obtiennent, au premier comme au deuxième tour, le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

ARTICLE 8 - En cas de deuxième tour de scrutin, l'Assemblée est de droit convoquée pour le dimanche 11 septembre 1988.

L'Adjoint faisant fonction de Maire fera les publications nécessaires pour convoquer les électeurs et le scrutin sera ouvert aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

ARTICLE 9 - Tout électeur et tout éligible a le droit d'arguer de nullité les opérations électorales de la commune devant le Tribunal Administratif. Les réclamations doivent être consignées au procès-verbal sinon être déposées, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection au Secrétariat de la Mairie ou à la Sous-Préfecture ou à la Préfecture.

ARTICLE 10 - Les dispositions non prévues dans le présent arrêté relatives au déroulement des opérations électorales font l'objet de la circulaire ministérielle n° 69-339 du 1er août 1969, mise à jour le 1er janvier 1988.

ARTICLE 11 - Un exemplaire du procès-verbal d'élection sera adressé à la Sous-Préfecture de BELLEY, le second restera déposé aux archives de la Mairie. Un extrait en sera immédiatement affiché.

ARTICLE 12 - L'Adjoint faisant fonction de Maire de la commune de LHUIS est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera, par ses soins, publié et affiché au plus tard le samedi 20 août 1988.

BELLEY, le 15 juillet 1988



Le Sous-Préfet,

Christian VITON

DECHARGE SAUVAGE A BRANGUES
!!

Monsieur BATAILLON, Maire de Brangues dans l'Isère, attire notre attention sur le dépôt d'ordures sauvage sur sa commune.

Nous ne pouvons que vous recommander de n'utiliser pour vos ordures ménagères, la décharge de la Culatte, sur la route nouvelle.

Extrait de la lettre de la Mairie de BRANGUES:

" Nous avons sur la route de BRANGUES à GROSLEE une ancienne carrière qui a servi pendant quelques années de décharge sauvage.

Depuis très longtemps nous avons interdit tous dépôts d'ordures et d'objets volumineux.

Nous avons réussi à persuader les gens de la commune à ne l'utiliser que pour les déchets de jardin, qu'il n'est pas possible de faire brûler en agglomération. Nous constatons journellement que des gens de votre commune l'utilisent malgré les panneaux d'interdiction.

Vous serait-il possible, avant que nous soyons dans l'obligation de verbaliser, d'inviter vos concitoyens à plus de civisme.

Je regrette de vous importuner par une telle démarche, mais nous sommes nous-même dans une situation qui vous amène des reproches de nos habitants, et de notre Administration de tutelle."

E C O L E D E M U S I Q U E
\$

L'Ecole de Musique regrette le décès de Monsieur GIROUD et n'oubliera pas l'aide et le soutien qu'il nous a apporté.

Notre société a terminé brillamment sa saison avec de belles récompenses aux Concours d'Accordéon qui se sont déroulés à VILLEURBANNE et SAINT-LAURENT-SUR-SAONE.

La Soirée Poule au Pot et l'Audition Musicale ont également obtenu un beau succès et ses dirigeants en sont très satisfaits.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont adressé des dons au cours de cette année.

Les cours de musique reprendront mi-septembre 88.

A cet effet, les personnes désireuses de faire inscrire leurs enfants au Solfège pour la rentrée 88-89, sont priées de se faire inscrire AVANT LE 4 SEPTEMBRE 1988 auprès de:

- Madame Eliane COINDARD Tél. 74-39-80-51.
- Madame Colette ROULET Tél. 74-39-83-85.

La Présidente: C.ROULET.

AMICALE DETENTE ET LOISIRS

Note du Président:

Les activités de notre Club 3em.Age vont reprendre le mercredi 31 Août à 14 heures: plus que jamais, je vous convie à ces réunions qui ne peuvent qu'entretenir notre amitié, nos relations entre nous déjà retraités ou pré-retraités, avec toute la population de Lhuis et de son canton et enfin, avec tous nos amis des clubs voisins.

Puis, le dimanche 4 Septembre, ce sera le départ pour notre séjour d'une semaine en AUVERGNE. Nous sommes d'ores et déjà quarante cinq inscrits (dont deux jeunes hommes, que je remercie ici, qui n'ont pas hésité à se joindre à nous pour une semaine de vacances et de découverte). Cinq places sont encore disponibles! Je fais appel à ceux qui hésiteraient encore: qu'ils s'inscrivent rapidement, avant la fin Août. Le prix de ce voyage n'est que de 1.490 F. au lieu de 1.950 F.

L'heure de départ ce dimanche 4 Septembre se situe entre 7 heures et 7 heures et quart devant la MAIRIE de LHUIS. Les gens de Lhuis qui participent au voyage auront à voter (élection de trois nouveaux conseillers). Ne pas oublier les cartes d'électeurs.

A très bientôt, chers Amis, et en pleine forme!...

Amitiés,
votre Président
C.BONGIBAUT.

L' E C H O D U N A N T

L'Echo du Nant garde un très bon souvenir de Monsieur Alphonse GIROUD, Maire de Lhuis, et regrette son décès prématuré.

Lors de son Assemblée Générale du 25 Juin 1988, l'Echo du Nant a clos sa saison 87-88 et préparé celle de 1988-89. Nos deux chefs, Mademoiselle Martine BOURRET et Christian VUILLEROD ont présenté les nouveaux morceaux qui seront montés cette année notamment le célèbre "NABUCCO", avec la participation de la chorale du Syndicat d'Initiative. Un dur labeur en perspective, mais les musiciens de l'Echo du Nant se sont aguerris au fil des répétitions. Celles-ci reprendront vers le 20 Octobre.

La Société fait appel à toutes les bonnes volontés pratiquant un instrument pour renforcer son effectif. Prendre contact soit avec un membre du bureau, soit avec nos chefs cités ci-dessus. Ils seront les bienvenus.

Le Président
M.PLANTIN.

LE PAYS DE SEYSSSEL :

UN BON EXEMPLE- A SUIVRE...-DE

REVITALISATION DU MILIEU RURAL.

Dans le cadre du PARM (1) et sur proposition de la commission développement de l'association "Bugey Sud Actif" de Brégnier-Cordon, a eu lieu le samedi 12 mars dernier un voyage d'étude au pays de Seyssel.

De Serrières à Brégnier en passant par Lhuis, Innimont, Ordonnaz, etc..., de nombreuses communes du Canton étaient représentées. Par leur présence, des Maires et Conseillers ont montré l'importance qu'ils accordaient à une telle visite.

J'ai pensé utile de livrer à ceux qui n'ont pas participé à ce voyage quelques unes des impressions, notamment au plan des moyens, que je tire de cette tentative engagée, dès le début des années 80, par le pays de Seyssel pour essayer de sortir de l'ornière de la désertification.

§§§§§§§§

La désertification. Le problème est préoccupant et concerne, en fait, l'ensemble du monde rural, soit au total les trois quart de l'espace national. D'autant plus préoccupant que les grandes concentrations d'habitants dans les villes et les métropoles, qui renforcent et alimentent cette désertification rurale, sont elles mêmes source de graves problèmes économiques et sociaux : déséconomies d'échelle au plan des charges collectives, délinquance, pollutions, etc....

C'est dans ce contexte de déséquilibres globaux graves que l'Etat, les départements et les régions ont été amenés à prendre une part de plus en plus active dans les projets de développement ruraux. Sous la forme, notamment, de participations financières non négligeables : jusqu'à 50% dans des départements comme l'Isère, avec 35% à la charge de la région et 15% du département.

A une quarantaine de kms de là, Seyssel est finalement proche de chez nous. Aussi, rien d'étonnant à ce que les problèmes recensés là bas soient quelques peu similaires à ceux auxquels nous nous heurtons ici sur le canton. Si nous n'avons pas été confrontés au reflux industriel et au problème concomitant du chômage, la similitude est frappante au plan agricole. En pleine mutation, le secteur est appelé à périliter dans une région peu apte, dans bien des cas, à relever le défi de la productivité à outrance qu'imposent des économies ouvertes. En même temps des activités de substitution ou de complémentarité ont bien du mal à se mettre en place condamnant à terme à l'exode et au vieillissement des populations.....

Dans le cas du pays de Seyssel, peut-être devrais-je parler au passé dans la mesure où, au vu du bilan qui nous a été dressé, il semblerait que les élus, les associatifs, les habitants, aient réussi, avec l'aide des pouvoirs publics, à renverser la vapeur. Derrière ceci des initiatives heureuses, fruit de l'imagination et surtout d'une forte volonté collective d'aboutir.

Les différentes activités qui ont vu le jour et qui ont permis au pays de Seyssel de reprendre espoir l'ont été dans le cadre d'un "contrat de pays" (2) conclu en 1982. C'est ainsi qu'une dizaine de communes- dont les deux Seyssel-, forts du soutien, notamment financier, de la région et du département, se sont engagées dans la réalisation d'un plan de développement.

Avant d'aboutir à la signature du contrat, en 1982, ses artisans sont passés par un certain nombre de préalables utiles à signaler, tant leur prise en compte s'est avérée déterminante par la suite. Il s'est agi essentiellement de faire en sorte que le plan qui verrait le jour soit l'émanation d'une base aussi large que possible. Il a fallu prendre en compte les craintes, les appréhensions, les oppositions des populations. Respecter les particularismes des communes. Apprendre la collaboration inter-communes et surtout en montrer l'impérieuse nécessité.

Instrument fondamental de cette démarche, de cette pédagogie, les associations existantes, ou créées pour les besoins de la cause, ont été considérées comme

.../...

des interlocuteurs et des acteurs privilégiés. Il est vrai qu'en impliquant ainsi les associations c'était s'assurer une plus large prise en charge par la population des différentes initiatives, en multipliant du même coup les chances de succès. C'était aussi faire le choix d'avancer plus lentement en respectant le tissu local sous toutes ses formes.

Bien assis le projet l'a été aussi dans la définition des axes de son action. Il n'y a pas eu de secteur d'activité délaissé, tout au plus a-t-on mis l'accent sur le tourisme, en considérant, à juste titre sans doute, cette branche d'activité plus spécialement porteuse. L'agriculture, l'industrie, le tourisme, les équipements socio-culturels, tous ont eu droit au chapitre. Un bon moyen de permettre à chaque commune impliquée dans le plan de trouver chaussure à son pied, avec les effets de synergie que l'on imagine, tout en évitant de tomber dans les pièges de la mono-activité.

La seule entorse, pas encore tout à fait consommée d'ailleurs, à cette politique de marche en avant prudente, dans le souci constant de ne point "perdre son âme", est constituée par le second volet de l'action en direction du tourisme. Il concerne la viabilisation de terrains autour du vaste plan d'eau de Seyssel, en vue de la création d'un gros complexe touristique par appel d'offre en direction des grands spécialistes internationaux du tourisme de masse. Il semblerait que les limites d'une telle réalisation aient été bien perçues et que si on y a eu recours c'est pour lui voir jouer un rôle un peu à part. Celui de pourvoyeur de fonds et d'entraînement par rapport au reste du plan et à ses prolongements jugés plus fondamentaux. Le problème délicat qui se pose encore aux responsables locaux réside dans la mise en place de verrous efficaces pour leur assurer un droit de regard aussi large que possible sur les initiatives privées qui s'exprimeront dans le cadre de ce volet du développement. Pas facile....

Les résultats ? Sans être spectaculaires ils sont très encourageants. La CUMA viticole tourne. Autour du Château de Clermont, dont la restauration est à présent bien avancée, une auberge et un centre de vente de produits locaux ont été créés. Sur la zone industrielle des petites unités de production commencent à s'installer. Un centre de ski de fond a vu le jour et commence à s'autofinancer. Mise en place d'une halte garderie, d'une maison du tourisme. Création d'une quarantaine de gîtes ruraux pour accueillir des vacanciers mais aussi des enfants venus en colonies, en classes de neige ou en classes vertes. A la clé une dizaine d'emplois ont été créés et d'autres se profilent à l'horizon.

En bref, la dynamique est lancée et déjà les parties prenantes au plan préparent le lancement d'un second contrat. Un contrat à vocation plus économique et donc plus centré sur la création d'entreprises et donc d'emplois.

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

L'exemple de Seyssel et des communes qui ont accepté de s'associer dans ce projet concret de développement n'est pas unique, bien heureusement. Les initiatives de ce type, avec plus ou moins de bonheur, se multiplient un peu partout en France actuellement. Quelquessoiènt les résultats déjà acquis ou escomptés leur intérêt réside avant tout, à mon sens, dans la démarche : refuser la fatalité pour s'inscrire dans une perspective de mouvement et de marche en avant. Ceci en privilégiant la concertation à la base et les regroupements inter-communaux, la mise bout à bout des particularismes en vue d'une plus grande efficacité globale.

Georges DAVID.

(1) Le PARM- Plan d'Aménagement et de Revitalisation du Milieu rural- est une structure de réflexion sur le devenir du Canton, mise en place avec le concours financier d'organismes mutualistes agricoles. A cette fin différentes commissions ont été créées.

(2) Les contrats de pays ont été institués en 1975. Ils prennent part à la reconnaissance progressive de la notion de "pays", amorcée par les PAR (Plan d'Aménagement Rural), les PNR (Parc Naturel Régional) et d'autres instruments locaux spécifiques (OPAH, OGAF, pays d'accueil...). Leur objet est de revitaliser les zones rurales en déclin à partir d'une solidarité entre petites villes et campagnes. Au plan de la procédure c'est le "pays" constitué en groupement de communes qui passe un contrat avec la région.



Premier Membre d'Honneur de notre Club, Monsieur GIROUD nous a quitté. Tous nos membres, tous les membres de notre comité et moi-même tenons à renouveler à sa femme et à sa famille nos plus sincères condoléances. Nous n'oublierons jamais que c'est grâce à lui, à sa compréhension des souhaits de bien des administrés, à sa jeunesse d'esprit, à sa détermination à surmonter les problèmes administratifs et financiers

que cela entraînait, que notre tennis existe. C'est une de ses belles réalisations, dont peut être fière une petite commune comme la notre. En sa mémoire, tous les ans, la coupe remise au vainqueur de notre tournoi intérieur individuel-homme portera désormais le nom de COUPE ALPHONSE GIROUD, et sera remise en jeu l'année suivante par son détenteur.

Au chapitre des peines, nous souhaitons à notre ami Antoine VILLE, de Groslée, victime d'un grave accident, de surmonter avec toute son énergie habituelle cette dure épreuve.

Le Club continue son chemin tracé par le comité en début de saison: tournoi-surprise début Juin, tournoi de ping-pong fin Juin, stage de tennis par Moniteur d'Etat fin Juillet (24 participants) tout s'est déroulé dans les meilleures conditions.

Pour sa première participation au tournoi séniors par équipes, notre équipe termine 4em. de sa poule, derrière Belley, Virieu-le-Grand et Loyettes et devant Brégnier-Cordon et Sault-Brénaz. Ce fut l'occasion pour plusieurs de nos jeunes joueurs de faire d'importantes performances sur des joueurs classés.

Dans les jours prochains:

Un nouveau stage, par le même moniteur qu'en Juillet, se déroulera du Lundi 22 au Vendredi 26 inclus. Inscriptions auprès de madame Guyot, à la Mairie.

Le tournoi intérieur, la "Coupe Alphonse GIROUD" donc, se disputera les samedi 20, dimanche 21, samedi 27 et dimanche 28 Août. Hommes, femmes, jeunes de plus de 14 ans (nés en 1974 ou avant), joueurs, joueuses débutants comme de bon niveau, inscrivez-vous au tableau de la Mairie. A l'occasion des finales, dimanche 28 Août, notre tombola dont la vente des billets a commencé pour notre tournoi de ping-pong, sera tirée. Très beaux lots ! Buffet et buvette vous attendent.

Notez enfin dès maintenant que notre ASSEMBLEE GENERALE se déroulera le SAMEDI 22 Octobre 1988, à 18 heures, à la Mairie.

Bonnes vacances, et rendez-vous à tous, cette fin Août, sur les courts, pour notre tournoi !

Le Président
Michel BURKHART.

LHUIS_____

13-14-15

AOÛT

1988

LE COMITE DES FÊTES

est heureux de vous inviter à sa

VOGUE ANNUELLE DU 15 AOÛT

Cette année, trois bals vous permettront de vous distraire.
Nous insistons plus particulièrement sur la bal du DIMANCHE 14 AOÛT;

ce **BAL MUSETTE GRATUIT**

satisfera, nous le souhaitons, tous les amateurs du genre...

Nous espérons votre présence.

SAMEDI 13 AOÛT_____

BAL GRATUIT AVEC F.M.R.

_____DIMANCHE 14 AOÛT_____

**BAL MUSETTE GRATUIT
AVEC LES COPAINS DU BUGHEY**

_____LUNDI 15 AOÛT_____

A 14 H.30

COURSE

CYCLISTE

A 21 H.30

F E U

D'ARTIFICE

B A L A V E C U F O